

ARRÊTÉ

constatant le franchissement de débits seuil sur certaines stations hydrométriques du réseau de suivi de l'état de la ressource en eau et mettant en œuvre des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau sur les zones d'alerte du secteur du Montargois

**La Préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L 211-1 à L 211-3 et L 214-7, R211-66 à R 211-70, R 212-1 R 212-2 et R 213-14 à R 213-16 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 10 février 2021 nommant Madame Régine ENGSTRÖM préfète de la Région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret,

VU le décret du 26 mars 2021 nommant M. Benoît LEMAIRE secrétaire général de la préfecture du Loiret,

VU la circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse ;

VU les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins Loire-Bretagne et Seine-Normandie, en vigueur ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 mai 2021 portant délégation de signature de M. Benoît LEMAIRE, secrétaire général de la préfecture du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2005 modifié fixant la répartition des compétences entre les services dans le domaine de la police et de la gestion de l'eau, dans le département du Loiret ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 avril 2021 portant autorisation au titre de l'article L 214-3 du Code de l'Environnement concernant des prélèvements temporaires en cours d'eau et canaux pour l'irrigation agricole au titre de l'année 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral du 05 mai 2021 définissant les mesures de limitation provisoire des usages de l'eau dans le complexe aquifère de Beauce et ses cours d'eau tributaires dans le département du Loiret pour l'année 2021 ;

VU les mesures de débit des cours d'eau relevées fin août et début septembre 2021 par les services chargés de la police de l'eau dans le département du Loiret ;

CONSIDÉRANT que, durant la période d'étiage, des mesures préventives de sensibilisation, de surveillance et de limitation provisoire des usages de l'eau sont nécessaires pour assurer la gestion globale de la ressource en eau, sauvegarder les usages de l'eau prioritaires et préserver les milieux aquatiques,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en œuvre des mesures de limitation efficaces et contrôlables, lisibles et compréhensibles par tous,

CONSIDÉRANT que les débits de plusieurs cours d'eau sont inférieurs aux débits seuils d'étiage fixés à l'article 8 de l'arrêté du 05 mai 2021 visé précédemment,

CONSIDÉRANT que, dans ces conditions, il convient de mettre en œuvre des mesures de restriction ou d'interdiction provisoire de certains usages de l'eau, pour la préservation de la santé, de la salubrité publique, de l'alimentation en eau potable et pour la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques,

CONSIDÉRANT la nécessaire solidarité entre les usagers de l'eau,

SUR proposition du Directeur départemental des territoires du Loiret

ARRÊTE

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION

Le présent arrêté concerne la gestion de la ressource en eau, ainsi que les prélèvements et rejets effectués.

Les dispositions de surveillance, de limitation ou d'interdiction s'appliquent à tous les usagers, particuliers, entreprises, services publics, collectivités dans la zone d'alerte concernée. Elles concernent également les installations classées pour la protection de l'environnement dans le cadre des prescriptions des arrêtés d'autorisation s'appliquant à ces établissements.

- **Ressources en eau concernées par les mesures de restrictions temporaires** : les dispositions suivantes concernent les usages de l'eau effectués à partir de prélèvements (pompage, dérivation, etc.) ou de rejets directs :

- en cours d'eau et nappe d'accompagnement, quand l'état d'alerte, d'alerte renforcée ou de crise est constaté en application de l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 5 mai 2021.
- dans le complexe aquifère de Beauce ainsi que les réseaux publics prélevant dans le complexe aquifère de Beauce, quand l'état d'alerte ou de crise est constaté en application des articles 6, 7 de l'arrêté préfectoral du 5 mai 2021.
- dans les réseaux de distribution d'eau potable, quand l'état d'alerte, d'alerte renforcée ou de crise est constaté en application des articles 6, 7 et 8 de l'arrêté préfectoral du 5 mai 2021.

- **Ressources en eau non concernées par les mesures de restrictions temporaires** : les dispositions suivantes ne sont pas applicables.

- si l'eau provient exclusivement de réserves étanches d'eau pluviale ou d'un recyclage ;
- aux prélèvements en Loire ou dans sa nappe d'accompagnement.

ARTICLE 2 : CONSTAT DE FRANCHISSEMENT DU DÉBIT SEUIL D'ALERTE

Pour les eaux souterraines, il a été constaté le franchissement du Débit Seuil d'Alerte pour les deux stations hydrométriques composant le réseau de référence de la zone d'alerte du Montargois tel que défini dans l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 5 mai 2021.

Les communes concernées sont précisées en annexe 1.

ARTICLE 3 : CONSTAT DE FRANCHISSEMENT DU DÉBIT D'ALERTE RENFORCÉE.

Pour les eaux superficielles et nappes d'accompagnement, il a été constaté le franchissement du Débit d'Alerte Renforcée (DAR) tel que défini dans l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 5 mai 2021 susvisé dans les zones d'alerte suivantes :

- La Bezonde
- La Bonnée

Les communes concernées sont précisées en annexe 1.

ARTICLE 4 : CONSTAT DE FRANCHISSEMENT DU DÉBIT DE CRISE.

Pour les eaux superficielles et nappes d'accompagnement, il a été constaté le franchissement du Débit de Crise (DCR) tel que défini tel que défini dans l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 5 mai 2021 susvisé dans les zones d'alerte suivantes :

- Le Solin
- Le Vernisson
- Le Puisieux

Les communes concernées sont précisées en annexe 1.

ARTICLE 4 : MESURES DE RESTRICTION TEMPORAIRES DES USAGES DE L'EAU

Conformément à l'article 9 de l'arrêté-cadre préfectoral du 5 mai 2021 définissant les mesures de limitation provisoires des usages de l'eau dans le complexe aquifère de la Beauce pour l'année 2021, les mesures de restrictions temporaires applicables dans les zones définies aux article 2 et 3 du présent arrêté, selon les seuils franchis, sont les suivantes :

- Consommation pour des usages agricoles :

Ressources concernées	Mesures applicables dès franchissement		
	du seuil d'alerte	du seuil d'alerte renforcée	du seuil de crise
Complexe aquifère de Beauce		Interdiction du dimanche 8 heures au lundi 8 heures soit 24 heures au total, sauf dérogation (1)(2)	Interdiction du samedi à 8 heures au lundi à 8 heures soit 48 heures consécutives, sauf dérogation (1)(2)
Cours d'eau et nappe d'accompagnement	Toutes zones d'alerte : Réduits conformément au calendrier indiqué dans l'arrêté d'autorisation de prélèvement et dans tous les autres cas réduits de 20 % des volumes habituellement prélevable par semaine, sauf dérogation (1)(2)	Hors zone d'alerte Beauce Centrale et Fusain : Réduits conformément au calendrier indiqué dans l'arrêté d'autorisation de prélèvement et dans tous les autres cas réduits de 40 % des volumes habituellement prélevable par semaine, sauf dérogation (1)(2)	Interdiction

(1) Pour ce qui concerne les interdictions de prélèvements en eau superficielle ou souterraine, des dérogations pourront être accordées dans le cas de l'usage d'un outils d'aide à la décision pour l'irrigation comme précisé dans l'article 5 du présent arrêté.

(2) Pour ce qui concerne les interdictions de prélèvements en eau superficielle ou souterraine, des dérogations pourront être accordées pour l'irrigation de certains types de culture comme précisé dans l'article 5 du présent arrêté.

• Consommation des particuliers et collectivités

Usages de l'eau concernés	Mesures applicables dès franchissement		
	du seuil d'alerte	du seuil d'alerte renforcée	du seuil de crise
Lavage des véhicules	Interdiction sauf dans les stations professionnelles équipées d'un système de recyclage		
Lavage des voiries, trottoirs. Nettoyage des terrasses et façades ne faisant pas l'objet de travaux	Limitation au strict nécessaire pour assurer l'hygiène et la salubrité publique.		Interdiction sauf impératifs sanitaires
Arrosage des pelouses, des espaces verts et des massifs floraux publics et privés, des espaces sportifs de toute nature	Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement :	Interdiction de 8 h à 20 h	Interdiction
	Prélèvements par forages ou à partir des réseaux de distribution d'eau potable :	Interdiction de 12 h à 20 h sauf dérogation (3)	Interdiction de 8 h à 20 h sauf dérogation (3) Interdiction
Arrosage des jardins potagers des particuliers et des cultures maraîchères des collectivités ou associations		Interdiction de 8 h à 20 h	
Arrosage des cultures maraîchères en godets ou repiquées, cultures horticoles, cultures hors-sol ou sous abris des collectivités ou associations		Sur déclaration à la DDT, modalités en annexe 3	
Alimentation des fontaines, pièces d'eau d'agrément et jeux d'eau récréatifs en circuit ouvert,		Interdiction	
Alimentation des plans d'eau		Interdiction : - les plans d'eau alimentés par prélèvement en eaux superficielles (dérivation, etc) doivent avoir leur dispositif de prélèvement rendu inactif - les plans d'eau en barrage sur le cours d'eau doivent laisser s'écouler à l'aval un débit sortant au moins égal au débit entrant.	

Alimentation des piscines privées à usage personnel d'une famille	Interdiction sauf pour les chantiers en cours
-------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------

(3) Pour ce qui concerne l'usage des réseaux de distribution d'eau potable, des dérogations pourront être exceptionnellement accordées comme précisé dans l'article 5 du présent arrêté.

• Consommation pour des usages industriels et commerciaux

Usages de l'eau concernés	Mesures applicables dès franchissement		
	du seuil d'alerte	du seuil d'alerte renforcée	du seuil de crise
Activités industrielles (hors Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)		Limitation de la consommation d'eau au strict nécessaire relatif au process de production de l'entreprise	- prélèvement en rivières : interdit - prélèvements en nappes : restrictions portant sur l'ensemble des zones d'alerte et dont l'ampleur et les modalités seront définies et décidées après examen de la situation par le comité des usages de l'eau.
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement		Mise en œuvre des économies d'eau ou réductions temporaires prévues, conformément aux arrêtés d'autorisations, dans le respect des contraintes de sécurité des installations Rappel : obligation de signaler tout dysfonctionnement de STEP au SEI de la DDPP.	
Arrosage des golfs	Interdiction de 8 h à 20 h	Interdiction de 8 h à 20 h pour les greens et départs et interdiction totale dans les autres cas	Interdiction (tolérance pour les greens, autorisation de 20h à 8h et dans la limite de 50% des volumes habituels)

• Gestion des ouvrages hydrauliques

Usages de l'eau concernés	Mesures applicables dès franchissement		
	du seuil d'alerte	du seuil d'alerte renforcée	du seuil de crise
Gestion des ouvrages (hors plans d'eau)		Interdiction de toute manœuvre ayant une incidence sur la ligne d'eau ou le débit du cours d'eau. Cette disposition ne remet pas en cause le respect du débit réservé à laisser dans le cours d'eau défini par l'article L214-18 du code de l'environnement	

• Rejets dans les milieux aquatiques

Usages de l'eau concernés	Mesures applicables dès franchissement		
	du seuil d'alerte	du seuil d'alerte renforcée	du seuil de crise
Vidange des plans d'eau		Interdiction sauf autorisation pour les usages commerciaux (piscicultures déclarées)	

Travaux en rivières	Précautions maximales pour limiter les risques de perturbation du milieu. Obligation de restituer le débit réservé du cours d'eau à l'aval des travaux.	Décalés jusqu'au retour d'un débit plus élevé, sauf pour les travaux : - d'urgence devant être autorisés par la police de l'eau - programmés des syndicats de rivières déjà autorisés devant recevoir, au cas par cas, l'accord préalable de la police de l'eau dans le cadre de la note de présentation préalable au démarrage des travaux
Rejet des stations d'épuration et collecteurs pluviaux	Surveillance accrue des rejets. Les délestages directs en cas de travaux sont soumis à autorisation préalable et pourront être décalés jusqu'au retour d'un débit plus élevé. Il est rappelé l' obligation de signaler immédiatement toute pollution à la DDT SEEF, service en charge de la police de l'eau	
Rejets industriels	Surveillance accrue des rejets. Les délestages directs en cas de travaux sont soumis à autorisation préalable et pourront être décalés jusqu'au retour d'un débit plus élevé. Rappel : obligation de signaler immédiatement toute pollution à l'UD45.	

ARTICLE 5 : DISPOSITIFS DÉROGATOIRES

Des dérogations aux limitations/interdictions d'usage des réseaux de distribution d'eau potable pourront être accordées individuellement pour certains équipements collectifs comme les stades ou les parcs et jardins d'intérêt majeur. La sensibilité de la ressource, mais aussi les efforts faits par le demandeur pour optimiser sa consommation d'eau ou améliorer la résilience de ses équipements seront des critères appréciés par le service de police de l'eau. Avant de statuer sur la demande, une consultation du comité des usages de l'eau pourra être engagée.

A titre d'expérimentation, des dérogations aux limitations/interdictions de prélèvements en eau superficielle et eau souterraine pourront être accordées individuellement aux irrigants qui auront mis en œuvre des outils d'aide à la décision (OAD) pour l'irrigation agricole. Seront éligibles les irrigants qui auront souscrit à un OAD avant la date du 01 mai 2021 et qui auront transmis leur demande par formulaire (annexe n°3) à la DDT du Loiret.

ARTICLE 6 : RÉVISION ET LEVÉE DES MESURES DE RESTRICTION

Les mesures de limitation ou d'interdiction prises au titre du présent arrêté seront actualisées et levées en tant que de besoin, en suivant l'évolution des débits des cours d'eau mesurés, par arrêté préfectoral complémentaire.

En tout état de cause, les dispositions du présent arrêté sont applicables immédiatement, jusqu'au 30 novembre 2021.

Article 7 : ABROGATION

L'arrêté préfectoral du 24 août 2021, constatant le franchissement de débits seuil sur certaines stations hydrométriques du réseau de suivi de l'état de la ressource en eau et mettant en œuvre des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau dans le complexe aquifère de la Beauce et ses cours d'eau tributaires, est abrogé.

ARTICLE 8 : SANCTIONS

Tout contrevenant aux mesures du présent arrêté encourt une peine d'amende prévue pour les contraventions de 5^{me} classe, d'un montant maximal de 1 500 €, et 3 000 € en cas de récidive.

Par ailleurs, le non respect du débit à résérer aux milieux aquatiques défini par l'article L214-18 du code de l'environnement est réprimé d'une amende pouvant aller jusqu'à 75.000 €.

ARTICLE 9 : PUBLICATION ET AFFICHAGE

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, sur son site Internet, et sera adressé aux maires des communes concernées pour affichage en mairie, sur site Internet de la commune, le cas échéant et sur tout autre support de communication communal le cas échéant dès réception et pour toute la période d'application.

ARTICLE 10 : APPLICATION ET EXÉCUTION

Le présent arrêté est applicable dès sa date de publication.

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, les Sous-Préfets, les Maires des communes concernées, le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie du Loiret, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Président de la Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques,

le Chef du Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité, le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le Directeur Départemental des Territoires du Loiret, le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Loiret, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

à Orléans, le

10 SEP. 2021

Préfète

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de Justice administrative.

- un recours gracieux, adressé à : Mme la Préfète du Loiret
Service de la Coordination Interministérielle, Mission Affaires Générales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant : le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ANNEXE 1

INSEE	Commune	Zone d'Alerte	Secteur d'Alerte	Eaux de surface	Eaux souterraines
45001	ADON	Bassin du Ru de Pont Chevron	Loire à Gien	alerte renforcée	crise
45001	ADON	Bassin du Vernisson	Montargis	alerte	alerte
45001	ADON	Bassin du Loing amont	Gâtinais de l'Est	alerte	alerte
45001	AILLANT-SUR-MILLERON	Bassin de l'Aveyron	Gâtinais de l'Est	crise	crise
45002	AILLANT-SUR-MILLERON	Bassin du Milleron	Gâtinais de l'Est	alerte	crise
45002	AILLANT-SUR-MILLERON	Bassin du Loing amont	Gâtinais de l'Est	crise	crise
45002	AILLY	Bassin du Puisieux	Montargis	alerte	alerte
45004	AMILLY	Bassin de l'Oienne	Gâtinais de l'Est	alerte	alerte
45004	AMILLY	Bassin du Vernisson	Montargis	alerte	alerte
45004	AMILLY	Bassin du Loing aval	Gâtinais de l'Est	crise	crise
45005	ANDONVILLE	Beauce Centrale	Beauce Centrale	crise	crise
45006	ARDON	Bassin de l'Ardoux	Loire à Onzain	crise	crise
45006	ARDON	Bassin du Cossion	Loire à Onzain	alerte	alerte
45008	APTE-NAY	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte	alerte
45009	ASCHÉRES-LE-MARCHÉ	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte	alerte
45010	ASCOUX	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte	alerte
45011	ATTRAY	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte	alerte
45012	AUDEVILLE	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte	alerte
45013	AUGERVILLE-LA-RIVIÈRE	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte	alerte
45014	AULNAY-LA-RIVIÈRE	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte	alerte
45014	AUTRUY-SUR-JUINE	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte	alerte
45015	AUTRUY-LE-CHATEL	Bassin Notre-Dame-Ocre	Loire à Onzain	alerte renforcée	alerte
45016	AUVILLIERS-EN-GATINAIS	Bassin de l'Ayéuse	Loire à Onzain	alerte	alerte
45017	AUXY	Bassin de la Bezonde	Montargis	alerte	alerte
45018	BACCON	Bassin du Fusin	Fusin	alerte	alerte
45019	LE BARDON	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte	alerte
45020	LE BARDON	Loire à Onzain	Loire à Onzain	alerte	alerte
45020	BARVILLE-EN-GATINAIS	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte	alerte
45021	BARVILLE-EN-GATINAIS	Bassin du Fusin	Fusin	alerte	alerte
45021	BARTILLY-EN-GATINAIS	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte	alerte
45022	BATILLY-EN-GATINAIS	Bassin du Fusin	Fusin	alerte	alerte
45023	BATILLY-EN-PUISAYE	Beauce Centrale	Bassin Trézée-Ousson	alerte	alerte
45024	BAULE	Loire à Onzain	Loire à Gien	crise	crise
45024	BAULE	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte	alerte
45024	BAZOCHES-LES-GALLERANDES	Beauce Centrale	Gâtinais de l'Est	alerte	alerte
45025	BAZOCHES-SUR-LE-BEZ	Bassin du Bez	Montargis	alerte	alerte
45027	BEAUCHAMPS-SUR-HUILLARD	Bassin de la Bezonde	Loire à Onzain	crise	crise
45028	BEAUGENCY	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte	alerte
45028	BEAUGENCY	Bassin de l'Ardoux	Loire à Onzain	crise	crise
45028	BEAUGENCY	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte	alerte
45029	BEAULIEU-SUR-LOIRE	Bassin Trézée-Ousson	Loire à Gien	crise	crise
45029	BEAULIEU-SUR-LOIRE	Loire à Gien	Loire à Gien	alerte	alerte
45029	BEAULIEU-SUR-LOIRE	Bassin Avenelle-Etelin	Fusin	alerte	alerte
45030	BEAUNE-LA-ROLANDE	Bassin du Fusin	Fusin	alerte	alerte

ANNEXE 1

45031	BELLEGARDE	Bassin de la Bezonde	Montargois	alerte renforcée	alerte
45032	LE BIGNON-MIRABEAU	Bassin du Berz	Gâtinais de l'Est	alerte	alerte
45033	BOESSES	Bassin du Fusin	Fusin	alerte	alerte
45033	BOESSES	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte	alerte
45034	BOIGNY-SUR-BIONNE	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte	alerte
45035	BOISCOMMUN	Bassin du Fusin	Fusin	alerte renforcée	alerte
45035	BOISCOMMUN	Bassin de la Bezonde	Beause Centrale	alerte	alerte
45035	BOISMORAND	Beause Centrale	Beause Centrale	crise	alerte
45036	BOISMORAND	Bassin du Puisieux	Montargois	crise	alerte
45036	BOISMORAND	Bassin du Vernisson	Gâtinais de l'Est	crise	alerte
45037	BOISSEAUX	Bassin du Loing amont	Beauce Centrale	alerte	alerte
45038	BONDAROY	Beause Centrale	Beause Centrale	alerte	alerte
45039	BONNIE	Beause Centrale	Beause Centrale	alerte renforcée	alerte
45039	BONNY-SUR-LOIRE	Loire à Onzain	Loire à Onzain	alerte	alerte
45040	BONNY-SUR-LOIRE	Bassin de la Bonnée	Beause Centrale	alerte	alerte
45040	BORDEAUX-EN-GATINAIS	Bassin Trézée-Ousson	Beause Centrale	alerte	alerte
45041	LES BORDES	Loire à Gien	Loire à Gien	alerte	alerte
45042	LES BORDES	Bassin du Fusin	Fusin	alerte renforcée	alerte
45042	BOU	Bassin de la Bezonde	Beause Centrale	alerte renforcée	alerte
45043	BOU	Bassin de la Bonnée	Loire à Onzain	alerte renforcée	alerte
45043	BOU	Loire à Onzain	Beause Centrale	alerte renforcée	alerte
45044	BOUGY-LEZ-NEUVILLE	Bassin Ligeret-Dhuys	Beause Centrale	crise	crise
45045	BOUILLY-EN-GATINAIS	Beause Centrale	Beause Centrale	alerte	alerte
45046	BOULAY-LES-BARRÉS	Beause Centrale	Beause Centrale	alerte	alerte
45047	BOUZONVILLE-AUX-BOIS	Beause Centrale	Beause Centrale	alerte renforcée	alerte
45048	BOUZY-LA-FORET	Bassin de la Bezonde	Montargois	alerte renforcée	alerte
45049	BOUZY-LA-FORET	Bassin de la Bonnée	Beause Centrale	alerte renforcée	alerte
45050	BOYNES	Bassin du Fusin	Fusin	alerte	alerte
45050	BOYNES	Beause Centrale	Beause Centrale	alerte	alerte
45051	BRAY-SAINT AIGNAN	Bassin de la Bezonde	Montargois	alerte renforcée	alerte
45051	BRAY-SAINT AIGNAN	Bassin de la Bonnée	Beause Centrale	alerte renforcée	alerte
45052	BRETEAU	Bassin Trézée-Ousson	Loire à Gien	crise	crise
45052	BRETEAU	Bassin du Loing amont	Gâtinais de l'Est	crise	crise
45053	BRIARE	Bassin Trézée-Ousson	Loire à Gien	crise	crise
45053	BRIARE	Bassin du Ru de Pont Chevron	Loire à Gien	alerte renforcée	alerte
45053	BRIARE	Bassin Avenelle-Etchein	Loire à Gien	crise	crise
45054	BRIARRES-SUR-ESSONNE	Beause Centrale	Beause Centrale	alerte	alerte
45055	BRICY	Beause Centrale	Beause Centrale	alerte	alerte
45056	BROMEILLES	Bassin du Fusin	Fusin	alerte	alerte
45056	BROMEILLES	Beause Centrale	Beause Centrale	alerte	alerte
45058	BUCY-LE-ROI	Beause Centrale	Beause Centrale	alerte	alerte
45059	BUCY-SAINT-LIPHARD	Beause Centrale	Beause Centrale	alerte	alerte
45060	LA BUSSIÈRE	Bassin Trézée-Ousson	Loire à Gien	crise	crise
45060	LA BUSSIÈRE	Loire à Gien	Loire à Gien	crise	crise

ANNEXE 1

			Loire à Gien	alerte renforcée	
			Montargois	crise	alerte
45060	LA BUSSIÈRE	Bassin du Ru de Pont Chevron	Gâtinais de l'Est	alerte renforcée	alerte
45060	LA BUSSIÈRE	Bassin du Vernisson	Montargois	alerte	alerte
45060	LA BUSSIÈRE	Bassin du Loing amont	Gâtinais de l'Est	alerte renforcée	alerte
45061	CEPOY	Bassin de la Bezonde	Beauce Centrale	Beauce Centrale	
45061	CEPOY	Bassin du Loing aval	Loire à Onzain	crise	
45062	CERCOTTES	Beauce Centrale	Loire à Onzain	crise	
45063	CÉRIRON	Bassin du Beauvois	Loire à Onzain	crise	
45064	CERNY-EN-BERRY	Bassin Notre-Ocre	Loire à Onzain	crise	
45064	CERNY-EN-BERRY	Bassin de l'Aqueline	Loire à Gien	crise	
45064	CERNY-EN-BERRY	Bassin Avenelle-Etrelles	Beauce Centrale	Beauce Centrale	
45065	CESARVILLE-DOSSAINVILLE	Bassin de la Bezonde	Montargois	alerte renforcée	alerte
45066	CHAilly-EN-GATINAIS	Loire à Onzain	Loire à Orzain	alerte	
45067	CHAINGY	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale	
45067	CHAINGY	Bassin du Puisseau	Montargois	crise	alerte
45068	CHALETTE-SUR-LOING	Bassin de la Bezonde	Montargois	alerte renforcée	alerte
45068	CHALETTE-SUR-LOING	Bassin du Solin	Montargois	crise	alerte
45068	CHALETTE-SUR-LOING	Bassin du Loing aval	Gâtinais de l'Est	alerte	
45069	CHAMBON-LA-FORET	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale	
45070	CHAMPOUSET	Bassin Trézée-Ousson	Loire à Gien	crise	
45072	CHANTEAU	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Gâtinais de l'Est	alerte
45073	CHANTECOQ	Bassin du Betz	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte
45073	CHANTECOQ	Bassin de la Cléry	Gâtinais de l'Est	Gâtinais de l'Est	alerte
45074	LA CHAPELLE-ONZERAIN	Bassin du Loing aval	Beauce Centrale	Beauce Centrale	
45075	LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN	Beauce Centrale	Loire à Onzain	Loire à Onzain	
45076	LA CHAPELLE-SAINT-SEPULCRE	Bassin du Loing aval	Gâtinais de l'Est	Gâtinais de l'Est	alerte
45077	LA CHAPELLE-SUR-AVEYRON	Bassin de l'Aveyron	Gâtinais de l'Est	Gâtinais de l'Est	alerte
45077	LA CHAPELLE-SUR-AVEYRON	Bassin du Loing amont	Fusin	alerte	alerte
45078	CHAPELON	Bassin du Fusin	Gâtinais de l'Est	Gâtinais de l'Est	alerte
45079	LE CHARME	Bassin de l'Aveyron	Gâtinais de l'Est	Gâtinais de l'Est	alerte
45079	LE CHARME	Bassin de l'Ouanne	Gâtinais de l'Est	Gâtinais de l'Est	alerte
45080	CHATMONT-EN-BEAUCE	Bassin du Milleron	Beauce Centrale	Beauce Centrale	
45081	CHARSONVILLE	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale	
45082	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	Loire à Onzain	Loire à Onzain	Beauce Centrale	
45082	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	Beauce Centrale	Gâtinais de l'Est	Gâtinais de l'Est	alerte
45083	CHATEAU-RENARD	Bassin de l'Aveyron	Gâtinais de l'Est	Gâtinais de l'Est	alerte
45083	CHATEAU-RENARD	Bassin de l'Ouanne	Gâtinais de l'Est	Gâtinais de l'Est	alerte
45083	CHATEAU-RENARD	Bassin du Loing aval	Gâtinais de l'Est	Gâtinais de l'Est	alerte
45083	CHATEAU-RENARD	Bassin du Loing amont	Bassin de la Bezonde	Beauce Centrale	alerte renforcée
45084	CHATENOY	Bassin de la Bonnée	Bassin de la Bonnée	Gâtinais de l'Est	alerte
45084	CHATILLON-COLIGNY	Bassin de l'Aveyron	Bassin du Milleron	Gâtinais de l'Est	crise
45085	CHATILLON-COLIGNY	Bassin du Loing amont	Bassin du Milleron	Gâtinais de l'Est	
45085	CHATILLON-COLIGNY		Bassin du Loing	Gâtinais de l'Est	

ANNEXE 1

45086	CHATILLON-LE-ROI	Beauce Centrale		
45087	CHATILLON-SUR-LOIRE	Bassin Notre-Dame-Ocre	Loire à Ouzain	crise
45087	CHATILLON-SUR-LOIRE	Loire à Gien	Loire à Gien	crise
45087	CHATILLON-SUR-LOIRE	Bassin Avant-Orléans	Loire à Gien	crise
45088	CHAUSSY	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte
45089	CHECY	Loire à Ouzain	Loire à Ouzain	alerte
45089	CHECY	Bassin Loiret-Dhuys	Loire à Ouzain	alerte
45089	CHECY	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte
45091	CHÉVANNES	Bassin du Betz	Gâtinais de l'Est	alerte renforcée
45091	CHÉVANNES	Bassin de la Cléry	Gâtinais de l'Est	crise
45092	CHÉVILLON-SUR-HUILLARD	Bassin de la Bezonde	Montargois	alerte
45092	CHÉVILLON-SUR-HUILLARD	Bassin du Solin	Montargois	alerte renforcée
45093	CHEVILLY	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte
45094	CHEVRY-SOUS-LE-BIGNON	Bassin du Betz	Gâtinais de l'Est	alerte
45095	CHILLEURS-AUX-BOIS	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte
45096	LES CHOUX	Bassin du Puisseau	Montargois	alerte
45096	LES CHOUX	Bassin du Solin	Montargois	alerte
45096	LES CHOUX	Bassin du Vernisson	Montargois	alerte
45096	CHUELLES	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte
45097	CHUELLES	Bassin de la Cléry	Gâtinais de l'Est	alerte
45097	CHUELLES	Bassin de l'Ouanne	Gâtinais de l'Est	alerte
45097	CLÉRY-SAINT-ANDRE	Bassin du Loing aval	Gâtinais de l'Est	alerte
45098	CLÉRY-SAINT-ANDRE	Loire à Ouzain	Loire à Ouzain	alerte
45098	COINCES	Bassin de l'Ardoux	Loire à Ouzain	alerte
45099	COMBLEUX	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte renforcée
45100	COMBLEUX	Loire à Ouzain	Loire à Ouzain	alerte
45100	COMBLEUX	Bassin Loiret-Dhuys	Beauce Centrale	alerte
45100	COMBLEUX	Bassin de la Bezonde	Montargois	alerte
45101	COMBREUX	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte renforcée
45101	CONFLANS-SUR-LOING	Bassin de l'Ouanne	Gâtinais de l'Est	alerte
45102	CONFLANS-SUR-LOING	Bassin du Vernisson	Montargois	alerte
45102	CONFLANS-SUR-LOING	Bassin du Loing aval	Gâtinais de l'Est	alerte
45102	CONFLENT-SUR-LOING	Bassin du Loing amont	Gâtinais de l'Est	alerte
45102	CONFLENT-SUR-LOING	Bassin du Fusin	Fusin	alerte
45102	CONFLENT-SUR-LOING	Bassin du Fusin	Fusin	alerte renforcée
45102	CORBEILLES	Bassin de la Bezonde	Montargois	alerte renforcée
45103	CORQUILLEROY	Bassin du Loing aval	Gâtinais de l'Est	alerte
45104	CORQUILLEROY	Bassin du Vernisson	Montargois	alerte
45104	CORQUILLEROY	Bassin du Loing amont	Gâtinais de l'Est	alerte
45104	CORQUILLEROY	Bassin de la Bezonde	Montargois	alerte
45105	CORTRAT	Bassin du Loing amont	Gâtinais de l'Est	alerte renforcée
45105	COUTROY	Bassin de la Bezonde	Montargois	alerte
45107	COULLONS	Bassin Notre-Dame-Ocre	Loire à Ouzain	alerte
45108	COULLONS	Bassin de l'Allier	Loire à Ouzain	alerte
45108	COULLONS	Bassin du Beuvron	Loire à Ouzain	alerte
45109	COURLMIERS	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte
45110	COURLMIERS-LE-ROI	Bassin du Fusin	Fusin	alerte

ANNEXE 1

45110	COURCELLES-LE-ROI	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte renforcée
45111	COURCY-AUX-LOGES	Beauce Centrale	Bassin de la Bezonde	crise
45112	LA COUR-MARIGNY	Bassin du Solin	Bassin du Solin	alerte
45112	LA COUR-MARIGNY	Bassin du Betz	Gâtinais de l'Est	alerte
45113	COURTEMAUX	Bassin de la Cléry	Gâtinais de l'Est	alerte
45113	COURTEMAUX	Bassin du Loing aval	Gâtinais de l'Est	alerte
45114	COURTEMPIERRE	Bassin du Fusin	Fusin	alerte
45114	COURTENAY	Bassin de la Cléry	Gâtinais de l'Est	alerte
45115	COURTENAY	Bassin de l'Ouanne	Gâtinais de l'Est	alerte
45116	CRAVANT	Loire à Onzain	Loire à Onzain	crise
45116	CRAVANT	Beauce Centrale	Beauce Centrale	crise
45118	CROTTES-EN-PITHIVÉRAIS	Beauce Centrale	Beauce Centrale	crise
45119	DADONVILLE	Beauce Centrale	Beauce Centrale	crise
45120	DAMMARIE-EN-PUISAYE	Bassin Trézé-Ousson	Loire à Gien	crise
45120	DAMMARIE-EN-PUISAYE	Bassin du Milleron	Gâtinais de l'Est	crise
45121	DAMMARIE-SUR-LOING	Bassin du Loing amont	Gâtinais de l'Est	crise
45121	DAMPIERRE-EN-BURLY	Loire à Onzain	Loire à Onzain	crise
45122	DAMPIERRE-EN-BURLY	Bassin de la Bonnée	Beauce Centrale	crise
45122	DAMPIERRE-EN-BURLY	Beauce Centrale	Beauce Centrale	crise
45123	DARVOY	Loire à Onzain	Loire à Onzain	crise
45123	DARVOY	Bassin Louret-Dhuys	Beauce Centrale	crise
45124	DESMONTS	Beauce Centrale	Beauce Centrale	crise
45125	DIMANCHEVILLE	Beauce Centrale	Loire à Onzain	crise
45126	DONNERY	Loire à Onzain	Beauce Centrale	crise
45126	DONNERY	Beauce Centrale	Gâtinais de l'Est	crise
45126	DORDIVES	Bassin du Betz	Gâtinais de l'Est	crise
45127	DORDIVES	Bassin de la Cléry	Gâtinais de l'Est	crise
45127	DORDIVES	Bassin du Loing aval	Gâtinais de l'Est	crise
45127	DOUCHY-MONTCORBON	Bassin de la Cléry	Gâtinais de l'Est	crise
45129	DOUCHY-MONTCORBON	Bassin de l'Ouanne	Gâtinais de l'Est	crise
45129	DRY	Loire à Onzain	Loire à Onzain	crise
45130	ECHILLEUSES	Bassin de l'Ardoux	Beauce Centrale	crise
45131	ECHILLEUSES	Bassin du Fusin	Fusin	crise
45131	EGRY	Beauce Centrale	Beauce Centrale	crise
45132	ENGENVILLE	Bassin du Fusin	Beauce Centrale	crise
45133	EPIEDS-EN-BEAUCE	Beauce Centrale	Beauce Centrale	crise
45134	ERCEVILLE	Beauce Centrale	Beauce Centrale	crise
45135	ERVAVILLE	Bassin du Betz	Gâtinais de l'Est	crise
45136	ERVAVILLE	Bassin de la Cléry	Gâtinais de l'Est	crise
45137	ESCRENNES	Beauce Centrale	Beauce Centrale	crise
45138	ESCRIGNELLES	Bassin Trézé-Ousson	Loire à Gien	alerte renforcée
45138	ESCRIGNELLES	Bassin du Ru de Pont Chevron	Gâtinais de l'Est	alerte renforcée
45138	ESCRIGNELLES	Bassin du Loing amont	Gâtinais de l'Est	alerte renforcée

ANNEXE 1

ESTOY	45139	Beauce Centrale	Beauce Centrale
FAVERELLES	45141	Bassin Trézée-Ousson	Loire à Gien
FAY-AUX-LOGES	45142	Beauce Centrale	Beauce Centrale
FEINS-EN-GATINAIS	45143	Bassin du Loing amont	Gâtinais de l'Est
FEROLLES	45144	Bassin Loiret-Druy	Loire à Onzain
FERRIERES-EN-GATINAIS	45145	Bassin du Betz	Gâtinais de l'Est
FERRIERES-EN-GATINAIS	45145	Bassin de la Cléry	Gâtinais de l'Est
FERRIERES-EN-GATINAIS	45145	Bassin du Loing aval	Gâtinais de l'Est
LA FERTE-SAINT-AUBIN	45146	Bassin de l'Ardoix	Loire à Onzain
LA FERTE-SAINT-AUBIN	45146	Bassin du Cossou	Loire à Onzain
FLEURY-LES-AUBRAIS	45147	Loire à Onzain	Beauce Centrale
FLEURY-LES-AUBRAIS	45147	Beauce Centrale	Gâtinais de l'Est
FONTEY-SUR-LOING	45148	Bassin de la Cléry	Gâtinais de l'Est
FONTENAY-SUR-LOING	45148	Bassin du Loing aval	Gâtinais de l'Est
FOUCHEROLLES	45149	Bassin du Betz	Gâtinais de l'Est
FOUCHEROLLES	45149	Bassin de la Cléry	Gâtinais de l'Est
FREVILLE-DU-GATINAIS	45150	Bassin du Fusin	Fusin
FREVILLE-DU-GATINAIS	45150	Bassin de la Bezonde	Montargis
GAUBERTIN	45151	Bassin du Fusin	Fusin
GERMIGNY	45152	Beauce Centrale	Beauce Centrale
GERMIGNY-DES-PRES	45153	Loire à Onzain	Loire à Onzain
GERMIGNY-DES-PRES	45153	Bassin de la Bonnée	Beauce Centrale
GIDY	45154	Beauce Centrale	Beauce Centrale
GIEN	45155	Bassin Trézée-Ousson	Loire à Gien
GIEN	45155	Loire à Onzain	Loire à Onzain
GIEN	45155	Bassin du Puisieux	Montargis
GIEN	45155	Bassin Notre-Dame	Loire à Onzain
GIEN	45155	Loire à Gien	Loire à Gien
GIEN	45155	Bassin du Ru de Pont Chevron	Loire à Gien
GIEN	45155	Bassin du Vernisson	Montargis
GIROLLES	45155	Beauce Centrale	Beauce Centrale
GIROLLES	45156	Bassin du Fusin	Fusin
GIROLLES	45156	Bassin du Loing aval	Gâtinais de l'Est
GIVRAINES	45157	Beause Centrale	Beause Centrale
GONDREVILLE	45158	Bassin du Fusin	Fusin
GRANGERMONT	45159	Beause Centrale	Beause Centrale
GRENEVILLE-EN-BEAUCE	45160	Beause Centrale	Beause Centrale
GRISELLES	45161	Bassin du Betz	Gâtinais de l'Est
GRISELLES	45161	Bassin de la Cléry	Gâtinais de l'Est
GRISELLES	45162	Bassin du Loing aval	Beause Centrale
GUIGNEVILLE	45162	Loire à Onzain	Loire à Onzain
GUILLY	45164	Bassin Loiret-Druy	Loire à Onzain
GUILLY	45164	Bassin du Bac d'Able	Loire à Onzain
GY-LES-NONAINS	45165	Bassin de l'Ouâme	Gâtinais de l'Est

ANNEXE 1

45165	GY-LES-NONAINS	Bassin du Loing amont	Gâtinais de l'Est
45166	HUETRE	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45167	HUISSEAU-SUR-MAUVES	Beauvois Centrale	Beauvois Centrale
45168	INGRANNES	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45169	INGRE	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45169	INGRE	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45170	INTVILLE-LA-GUETARD	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45171	ISDES	Bassin du Cossion	Loire à Onzain
45171	ISDES	Bassin du Bec d'Able	Loire à Onzain
45171	ISDES	Bassin du Beuvron	Loire à Onzain
45173	JARGEAU	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45173	JARGEAU	Bassin Loiret-Dhuys	Loire à Onzain
45174	JOUY-EN-PITHIVAIRES	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45175	JOUY-LE-POPTIER	Bassin de l'Artoux	Loire à Onzain
45175	JOUY-LE-POPTIER	Bassin du Cossion	Loire à Onzain
45176	JURANVILLE	Bassin du Fusin	Fusin
45177	LAAS	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45178	LADON	Bassin du Fusin	Fusin
45178	LADON	Bassin de la Bezonde	Montargois
45178	LAILLY-EN-VAL	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45179	LAILLY-EN-VAL	Bassin de l'Artoux	Loire à Onzain
45179	LAILLY-EN-VAL	Bassin du Cossion	Loire à Onzain
45180	LANGEsse	Bassin du Puisseaux	Montargois
45181	LEOUVILLE	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45182	LIGNY-LE-RIBAULT	Bassin du Cossion	Loire à Onzain
45183	LION-EN-BEAUCE	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45184	LION-EN-SULLIAS	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45184	LION-EN-SULLIAS	Bassin de la Saône	Loire à Onzain
45184	LION-EN-SULLIAS	Bassin de l'Anguine	Loire à Onzain
45184	LION-EN-SULLIAS	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45185	LOMBREUIL	Bassin de la Bezonde	Montargois
45185	LOMBREUIL	Bassin du Solin	Montargois
45186	LORCY	Bassin du Fusin	Fusin
45187	LORRIS	Bassin de la Bezonde	Montargois
45187	LORRIS	Bassin du Solin	Montargois
45187	LORRIS	Bassin de la Bonnée	Beauce Centrale
45188	LOURY	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45189	LOUZOUER	Bassin de la Cléry	Gâtinais de l'Est
45189	LOUZOUER	Bassin du Loing aval	Gâtinais de l'Est
45191	LE MALESHERBOIS	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45193	MARCILLY-EN-VILLETTÉ	Bassin de l'Artoux	Loire à Onzain
45193	MARCILLY-EN-VILLETTÉ	Bassin Loiret-Dhuys	Loire à Onzain
45193	MARCILLY-EN-VILLETTÉ	Bassin du Cossion	Loire à Onzain
45194	MARDIE	Loire à Onzain	Beauce Centrale
45194	MAREAU-AUX-BOIS	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45195			

ANNEXE 1

45196	MAREAU-AUX-PRES	Loire à Onzain	crise
45196	MAREAU-AUX-PRES	Bassin Loiret-Dhu	
45196	MAREAU-AUX-PRES	Beauce Centrale	
45197	MARGNY-LES-USAGES	Beauce Centrale	
45198	MARSAINVILLIERS	Beauce Centrale	
45199	MELLEROY	Bassin de l'Aveyron	
45199	MELLEROY	Bassin de l'Ouanne	
45200	MENESTREAU-EN-VILLETTÉ	Bassin du Cossou	
45201	MERINVILLE	Bassin du Beuz	
45201	MERINVILLE	Bassin de la Cléry	
45202	MESSAS	Loire à Onzain	
45202	MESSAS	Beauce Centrale	
45203	MEUNG-SUR-LOIRE	Loire à Onzain	
45203	MEZIERES-LEZ-CLERY	Beauce Centrale	
45204	MEZIERES-LEZ-CLERY	Loire à Onzain	
45204	MEZIERES-EN-GATINAIS	Bassin de l'Artoux	
45205	MEZIERES-EN-GATINAIS	Bassin du Fusin	
45205	MIGNERES	Bassin de la Bezonde	
45206	MIGNERETTE	Bassin du Fusin	
45207	MONTARGIS	Bassin du Fusin	
45208	MONTARGIS	Bassin du Puisseaux	
45208	MONTARGIS	Bassin du Sulin	
45208	MONTARGIS	Bassin du Vernisson	
45208	MONTBARROIS	Bassin du Loing aval	
45209	MONTBARROIS	Bassin du Fusin	
45209	MONTBOUY	Beauce Centrale	
45210	MONTBOUY	Bassin de l'Aveyron	
45210	MONTBOUY	Bassin du Vernisson	
45210	MONTCRESSON	Bassin du Loing amont	
45212	MONTCRESSON	Bassin du Vernisson	
45212	MONTEREAU	Bassin du Loing amont	
45213	MONTEREAU	Bassin du Solin	
45213	MONTEREAU	Bassin de la Bornée	
45213	MONTIGNY	Beauce Centrale	
45214	MONTIGNY	Bassin de la Bezonde	
45214	MONTJARD	Beause Centrale	
45215	MONTJARD	Bassin du Fusin	
45215	MORMANT-SUR-VERNINNISON	Bassin du Loing aval	
45216	MORMANT-SUR-VERNINNISON	Bassin du Puisseaux	
45216	MORMANT-SUR-VERNINNISON	Bassin du Vernisson	
45216	MORVILLE-EN-BEAUCHE	Bassin du Solin	
45217	LE MOULINET-SUR-SOLIN	Bassin du Puisseaux	
45218	LE MOULINET-SUR-SOLIN	Bassin du Solin	
45218	LE MOULINET-SUR-SOLIN	Beauce Centrale	
45219	MOULON	Bassin du Fusin	

ANNEXE 1

		Bassin de la Bezonde			alerte renforcée		alerte
45219	MOULON	Beauce Centrale	Montargois	Beauce Centrale	alerte	alerte	alerte
45220	NANCRAY-SUR-RIMARDE	Bassin du Fusin	Fusin	Gâtinais de l'Est	alerte	alerte	alerte
45222	NARGIS	Bassin du Loing aval	Montargois	Montargois	alerte renforcée	alerte	alerte
45222	NARGIS	Bassin de la Bezonde	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte renforcée	alerte	alerte
45223	NEPLOY	Beause Centrale	Beauce Centrale	Beause Centrale	crise	crise	crise
45224	NEUILLE-AUX-BOIS	Beause Centrale	Beause Centrale	Loire à Onzain	crise	crise	crise
45225	LA NEUVILLE-SUR-ESSONNE	Bassin Loiret-Dhuys	Bassin du Cossion	Loire à Onzain	crise	crise	crise
45226	NEUVY-EN-SULLIAS	Loire à Onzain	Loire à Onzain	Loire à Onzain	crise	crise	crise
45227	NEVOY	Bassin du Puisseaux	Montargois	Montargois	crise	crise	crise
45227	NEVOY	Beause Centrale	Beause Centrale	Montargois	alerte renforcée	alerte	alerte
45228	NIBELLE	Bassin de la Bezonde	Beause Centrale	Montargois	crise	crise	crise
45228	NIBELLE	Beause Centrale	Beause Centrale	Montargois	crise	crise	crise
45229	NOGENT-SUR-VERNISSON	Bassin du Puisseaux	Montargois	Montargois	crise	crise	crise
45229	NOGENT-SUR-VERNISSON	Bassin du Vernisson	Montargois	Montargois	crise	crise	crise
45229	NOGENT-SUR-VERNISSON	Bassin du Loing amont	Gâtinais de l'Est	Gâtinais de l'Est	alerte renforcée	alerte	alerte
45230	NOYERS	Bassin de la Bezonde	Montargois	Montargois	crise	crise	crise
45231	OISON	Beause Centrale	Beause Centrale	Beause Centrale	crise	crise	crise
45232	OLIVET	Bassin de l'ardoux	Loire à Onzain	Loire à Onzain	crise	crise	crise
45232	ONDREVILLE-SUR-ESSENNE	Bassin Loiret-Dhuys	Beause Centrale	Beause Centrale	crise	crise	crise
45233	ORLEANS	Beause Centrale	Loire à Onzain	Loire à Onzain	crise	crise	crise
45234	ORLEANS	Loire à Onzain	Bassin de l'ardoux	Loire à Onzain	crise	crise	crise
45234	ORLEANS	Bassin Loiret-Dhuys	Beause Centrale	Beause Centrale	crise	crise	crise
45234	ORLEANS	Beause Centrale	Beause Centrale	Beause Centrale	crise	crise	crise
45235	ORMES	Beause Centrale	Beause Centrale	Beause Centrale	crise	crise	crise
45235	ORVILLE	Beause Centrale	Beause Centrale	Beause Centrale	crise	crise	crise
45237	OUSSON-SUR-LOIRE	Bassin Trézée-Oussou	Loire à Gien	Loire à Gien	crise	crise	crise
45238	OUSSON-SUR-LOIRE	Loire à Gien	Bassin du Puisseaux	Montargois	alerte renforcée	alerte	alerte
45238	OUSSOY-EN-GATINAIS	Bassin de la Bezonde	Bassin du Solin	Montargois	crise	crise	crise
45239	OUSSOY-EN-GATINAIS	Bassin du Solin	Beause Centrale	Beause Centrale	crise	crise	crise
45239	OUTARVILLE	Loire à Onzain	Bassin Loiret-Dhuys	Loire à Onzain	crise	crise	crise
45240	OUVROUR-LES-CHAMPS	Beause Centrale	Bassin du Puisseaux	Montargois	crise	crise	crise
45241	OUVROUR-LES-CHAMPS	Loire à Onzain	Bassin du Vernisson	Montargois	alerte	alerte	alerte
45241	OUZOUER-DES-CHAMPS	Bassin du Fusin	Bassin du Fusin	Fusin	alerte renforcée	alerte	alerte
45243	OUZOUER-SOUS-BELLEGARDE	Bassin de la Bezonde	Bassin de la Bezonde	Montargois	crise	crise	crise
45244	OUZOUER-SUR-LOIRE	Loire à Onzain	Bassin de la Bonnée	Beause Centrale	alerte renforcée	alerte	alerte
45244	OUZOUER-SUR-LOIRE	Bassin de la Bonnée	Beause Centrale	Beause Centrale	crise	crise	crise
45244	OUZOUER-SUR-TREZEE	Bassin Trézée-Oussou	Loire à Gien	Loire à Gien	crise	crise	crise
45245	OUZOUER-SUR-TREZEE	Loire à Gien	Bassin du Ru de Pont Chevron	Loire à Gien	alerte renforcée	alerte renforcée	alerte renforcée

ANNEXE 1

45245	OUZOUER-SUR-TREZEE	Bassin du Loing amont	Gâtinais de l'Est
45246	PANNECIERES	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45247	PANNES	Bassin du Fusin	Fusin
45247	PANNES	Bassin de la Bezonde	alerte renforcée
45247	PATTAY	Bassin du Solin	crise
45248	PAUCOURT	Beauce Centrale	alerte
45249	PAUCOURT	Bassin de la Cléry	alerte
45249	PERS-EN-GATINAIS	Bassin du Loing aval	alerte
45250	PERS-EN-GATINAIS	Bassin de la Cléry	alerte
45251	PIERREFITTE-ES-BOIS	Bassin Notre-Dre-Ocre	alerte
45251	PIERREFITTE-ES-BOIS	Bassin Avenelle-Etelin	alerte
45252	PITHMIERS	Beauce Centrale	alerte
45253	PITHMIERS-LE-VIEIL	Beauce Centrale	alerte
45254	POILLY-LEZ-GIEN	Loire à Onzain	alerte
45254	POILLY-LEZ-GIEN	Bassin Notre-Dre-Ocre	alerte
45254	POILLY-LEZ-GIEN	Bassin de l'Aquaine	alerte
45254	POILLY-LEZ-GIEN	Loire à Gien	alerte
45255	PREFONTAINES	Bassin du Fusin	alerte
45255	PREFONTAINES	Bassin du Loing aval	alerte renforcée
45256	PRESNOY	Bassin de la Bezonde	alerte renforcée
45257	PRESSIGNY-LES-PINS	Bassin du Loing amont	crise
45258	PUISEAUX	Beauce Centrale	alerte
45259	QUIERS-SUR-BEZONDE	Bassin du Fusin	alerte renforcée
45259	RAMOULU	Bassin de la Bezonde	alerte
45260	REBRECHIEN	Beauce Centrale	alerte
45261	ROUVRAY-SAINTE-CROIX	Beauce Centrale	alerte
45262	ROUVRYS-SAINTE-JEAN	Beauce Centrale	alerte
45263	ROZIERS-EN-BEAUCE	Beauce Centrale	alerte
45264	ROZOY-LE-VIEIL	Beause Centrale	alerte
45265	RUAN	Bassin du Betz	alerte
45266	SAINTE-AIGNAN-LE-JAILLARD	Loire à Onzain	alerte
45268	SAINTE-AIGNAN-LE-JAILLARD	Bassin de la Sarte	alerte renforcée
45268	SAINTE-AIGNAN-LE-JAILLARD	Bassin du Bec d'Able	alerte
45269	SAINTE-AY	Loire à Onzain	alerte
45269	SAINTE-BENOIT-SUR-LOIRE	Beouce Centrale	alerte
45270	SAINTE-BENOIT-SUR-LOIRE	Loire à Onzain	alerte
45270	SAINTE-BRISON-SUR-LOIRE	Bassin Notre-Dre-Ocre	alerte
45271	SAINTE-BRISON-SUR-LOIRE	Loire à Gien	alerte
45271	SAINTE-CYR-EN-VAL	Bassin de l'Artoux	crise
45272	SAINTE-CYR-EN-VAL	Bassin Loire-Dhuys	crise
45273	SAINTE-DENIS-DE-L'HOTEL	Loire à Onzain	alerte

ANNEXE 1

	SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL	Beauce Centrale	Beauce Centrale	
45273	SAINT-DENIS-EN-VAL	Loire à Onzain	Loire à Onzain	
45274	SAINT-DENIS-EN-VAL	Bassin Loiret-Dhuys	Bassin Loiret-Dhuys	crise
45274	SAINT-FIRMIN-DES-BOIS	Bassin de l'Ouanne	Gâtinais de l'Est	
45275	SAINT-FIRMIN-DES-BOIS	Bassin du Loing amont	Gâtinais de l'Est	
45275	SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE	Bassin Notreure-Ocre	Loire à Onzain	
45276	SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE	Loire à Gien	Loire à Gien	crise
45276	SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE	Bassin Avenelle-Etelin	Loire à Gien	
45276	SAINT-FLORENT	Bassin de la Sangue	Loire à Onzain	
45277	SAINT-FLORENT	Bassin de l'Aujonaine	Loire à Onzain	
45277	SAINT-FLORENT	Bassin du Bec d'Able	Loire à Onzain	alerte
45277	SAINT-FLORENT	Bassin du Beuvron	Loire à Onzain	crise
45278	SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	Bassin du Vernisson	Montargois	crise
45278	SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	Bassin du Melleron	Gâtinais de l'Est	
45278	SAINT-GERMAIN-DES-PRES	Bassin du Loing amont	Gâtinais de l'Est	
45279	SAINT-GERMAIN-DES-PRES	Bassin de l'Ouanne	Gâtinais de l'Est	
45279	SAINT-GONDON	Bassin du Loing amont	Loire à Onzain	
45280	SAINT-GONDON	Bassin de l'Aujonaine	Loire à Onzain	
45280	SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte
45281	SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS	Bassin du Betz	Gâtinais de l'Est	
45281	SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN	Bassin de la Clefry	Gâtinais de l'Est	
45282	SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN	Loire à Onzain	Loire à Onzain	
45282	SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN	Bassin de l'Andoux	Gâtinais de l'Est	
45282	SAINT-HILAIRE-SUR-PUISEAUX	Bassin Loiret-Dhuys	Loire à Onzain	crise
45283	SAINT-HILAIRE-SUR-PUISEAUX	Bassin du Puiseaux	Montargois	crise
45283	SAINT-JEAN-DE-BRAYE	Bassin du Solin	Montargois	crise
45284	SAINT-JEAN-DE-BRAYE	Loire à Onzain	Loire à Onzain	
45284	SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE	Beauce Centrale	Beauce Centrale	
45285	SAINT-JEAN-LE-BLANC	Loire à Onzain	Loire à Onzain	
45286	SAINT-JEAN-LE-BLANC	Loire à Onzain	Loire à Onzain	crise
45286	SAINT-LOUP-DES-VIGNES	Bassin Loiret-Dhuys	Fusin	alerte
45288	SAINT-LYE-LA-FORET	Bassin du Fusin	Beauce Centrale	
45289	SAIN-T-MARTIN-D'ABBAT	Loire à Onzain	Loire à Onzain	alerte renforcée
45290	SAIN-T-MARTIN-D'ABBAT	Bassin de la Bezonde	Montargois	alerte renforcée
45290	SAIN-T-MARTIN-D'ABBAT	Bassin de la Bonnée	Beauce Centrale	
45290	SAIN-T-MARTIN-SUR-OCRE	Beauce Centrale	Beauce Centrale	
45291	SAIN-T-MARTIN-SUR-OCRE	Bassin Notreure-Ocre	Loire à Gien	
45291	SAIN-T-MAURICE-SUR-AVEYRON	Loire à Gien	Gâtinais de l'Est	alerte
45292	SAIN-T-MAURICE-SUR-AVEYRON	Bassin de l'Aveyron	Gâtinais de l'Est	
45292	SAIN-T-MAURICE-SUR-AVEYRON	Bassin de l'Ouanne	Gâtinais de l'Est	
45292	SAIN-T-MAURICE-SUR-FESSARD	Bassin du Loing amont	Montargois	alerte
45293	SAIN-T-MICHEL	Bassin de la Bezonde	Fusin	alerte
45294	SAIN-T-MICHEL	Bassin du Fusin	Beauce Centrale	

ANNEXE 1

45296	SAINT-PERAY-LA-COLOMBE	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45297	SAINT-PERE-SUR-LOIRE	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45297	SAINT-PERE-SUR-LOIRE	Bassin de la Sange	Loire à Onzain
45297	SAINT-PERE-SUR-LOIRE	Bassin de la Bonnée	Beauce Centrale
45298	SAINTEAU	Loire à Onzain	Beauce Centrale
45298	SAINTEAU	Bassin Loiret-Dhuys	crise
45299	SAINTEAU	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45300	SANDILLON	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45300	SANDILLON	Bassin Loiret-Dhuys	crise
45301	SARAN	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45301	SARAN	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45302	SCEAUX-DU-GATTINAIIS	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45303	SEICHEBRIERIES	Bassin du Fusin	Fusin
45305	LA SELLE-EN-HERMOY	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45306	LA SELLE-EN-HERMOY	Bassin de la Cléry	Gâtinais de l'Est
45306	LA SELLE-EN-HERMOY	Bassin du Loing aval	Gâtinais de l'Est
45307	LA SELLE-SUR-LE-BIED	Bassin du Betz	Gâtinais de l'Est
45307	LA SELLE-SUR-LE-BIED	Bassin de la Cléry	Gâtinais de l'Est
45308	SEMOY	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45308	SEMOY	Bassin du Cossion	Loire à Onzain
45309	SERMAISES	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45310	SIGLOY	Beauce Centrale	Loire à Onzain
45311	SIGLOY	Bassin Loiret-Dhuys	Loire à Onzain
45311	SOLTERRE	Bassin de la Bonnée	Beauce Centrale
45311	SOLTERRE	Bassin du Puisieux	Montargois
45312	SOLTERRE	Bassin du Vauvissais	Montargois
45312	SOUGY	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45313	SULLY-LA-CHAPELLE	Beauce Centrale	Beause Centrale
45314	SULLY-SUR-LOIRE	Beause Centrale	Beause Centrale
45315	SULLY-SUR-LOIRE	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45315	SULLY-SUR-LOIRE	Bassin de la Sange	crise
45315	SULLY-SUR-LOIRE	Bassin Loiret-Dhuys	alerter
45315	SULLY-SUR-LOIRE	Bassin du Bec d'Able	alerter
45315	SURY-AUX-BOIS	Bassin de la Bezonde	alerter renforcée
45316	SURY-AUX-BOIS	Bassin de la Bonnée	alerter renforcée
45316	TAVERS	Beause Centrale	Beause Centrale
45317	TAVERS	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45320	THIGNONVILLE	Beause Centrale	Beause Centrale
45321	THIMORY	Bassin de la Bezonde	Montargois
45321	THIMORY	Bassin du Solin	Montargois
45322	THORAILLES	Bassin de la Cléry	Gâtinais de l'Est
45322	THORAILLES	Bassin du Loing aval	Gâtinais de l'Est
45323	THOU	Bassin Trézée-Ousson	Loire à Gien
45324	TIGY	Bassin Loiret-Dhuys	Loire à Onzain
45324	TIGY	Bassin du Cossion	Loire à Onzain
45325	TIVERNON	Beause Centrale	Beause Centrale

ANNEXE 1

45326	TOURNOIS	Beauce Centrale	Beauce Centrale			
45327	TRAINOU	Beauce Centrale	Bassin du Fusin	alerte	alerte	
45328	TREILLES-EN-GATINAIS	Bassin du Loing aval	Gâtinais de l'Est	alerte	alerte	
45328	TREILLES-EN-GATINAIS	Bassin du Loing aval	Gâtinais de l'Est	alerte	alerte	
45329	TRIGUERES	Bassin de l'Aveyron	Gâtinais de l'Est	alerte	alerte	
45329	TRIGUERES	Bassin de la Cléry	Gâtinais de l'Est	alerte	alerte	
45329	TRIGUERES	Bassin de l'Ouanne	Gâtinais de l'Est	alerte	alerte	
45329	TRIGUERES	Bassin du Loing aval	Gâtinais de l'Est	alerte	alerte	
45330	TRINAY	Beauce Centrale	Beauce Centrale			
45331	VANNES-SUR-COSSON	Bassin du Cossion	Loire à Onzain	crise	alerte	
45331	VANNES-SUR-COSSON	Bassin du Bec d'Able	Loire à Onzain	alerte	alerte	
45332	ARENNEES-CHANGY	Bassin du Puisseaux	Montargois	crise	alerte	
45332	ARENNEES-CHANGY	Bassin du Solin	Montargois	crise	alerte	
45333	VENNECY	Beauce Centrale	Beauce Centrale			
45334	VEILLES-MAISONS-SUR-JOUDRY	Bassin de la Bezonie	Montargois	alerte renforcée	alerte	
45334	VEILLES-MAISONS-SUR-JOUDRY	Bassin de la Bonnée	Beauce Centrale	alerte renforcée	alerte	
45335	VIENNE-EN-VAL	Bassin Loiret Dhuy	Loire à Onzain	crise	crise	
45335	VIENNE-EN-VAL	Bassin du Cossion	Loire à Onzain	crise	crise	
45336	VIGLAIN	Bassin Loiret Dhuy	Loire à Onzain	crise	alerte	
45336	VIGLAIN	Bassin du Cossion	Beauce Centrale	crise	crise	
45336	VIGLAIN	Bassin du Bec d'Able	Montargois	alerte renforcée	alerte	
45336	VILLEMANDEUR	Beauce Centrale	Montargois	crise	crise	
45337	VILLAMBLAIN	Bassin du Puisseaux	Montargois	crise	alerte	
45338	VILLEMANDEUR	Bassin de la Bezonie	Montargois	alerte renforcée	alerte	
45338	VILLEMANDEUR	Bassin du Solin	Montargois	crise	alerte	
45338	VILLEMANDEUR	Bassin du Vanisson	Montargois	crise	alerte	
45339	VILLEMOUILLERS	Bassin du Fusin	Fusin	alerte	alerte	
45339	VILLEMOUILLERS	Bassin de la Bezonie	Montargois	alerte renforcée	alerte	
45340	VILLEMURIN	Bassin de la Saillie	Loire à Onzain	alerte	alerte	
45340	VILLEMURIN	Bassin du Bec d'Able	Loire à Onzain	crise	crise	
45340	VILLEMURIN	Bassin du Beuvron	Beauce Centrale			
45341	VILLENEUVE-SUR-CONIE	Beauce Centrale	Beauce Centrale			
45342	VILLEREAU	Bassin du Fusin	Fusin	alerte	alerte	
45343	VILLEVOQUES	Bassin de la Bezonie	Montargois	alerte renforcée	alerte	
45343	VILLEVOQUES	Beauce Centrale	Beauce Centrale			
45344	VILLORCEAU	Bassin du Puisseaux	Montargois	crise	alerte	
45345	VIMORY	Bassin de la Bezonie	Montargois	alerte renforcée	alerte	
45345	VIMORY	Bassin du Solin	Montargois	crise	alerte	
45345	VITRY-AUX-LOGES	Beauce Centrale	Beouce Centrale			
45346	VIRIGNY	Beouce Centrale	Beouce Centrale			
45347	YEVRE-LA-VILLE	Beouce Centrale	Beouce Centrale			

ANNEXE 2 - Mesures complémentaires et provisoires de restriction des prélevements pour l'irrigation applicables à certains types de cultures

Catégorie de culture	En situation d'alerte			En situation d'alerte renforcée			En situation de crise		
	Modalités horaires	Nb J/semaine	H/semaine	Modalités horaires	Nb J/semaine	H/semaine	Modalités horaires	Nb J/semaine	H/semaine
cultures maraîchères cultivées en godets ou répiquées, cultures horticoles cultures hors-sol ou sous abris	interdiction d'irriguer 12 heures consécutives de 20 h à 8 h	2 jours par semaine	définis pour toute la campagne sur proposition de l'irrigant	interdiction d'irriguer 12 heures consécutives de 20 h à 8 h	3	3	interdiction d'irriguer 12 heures consécutives, de 20 h à 8 h sur proposition de l'irrigant	36	48
Cultures précédentes, adaptation au cas par cas sur justification d'un risque de perte totale	Interdiction d'irriguer 24 h par semaine, répartition hebdomadaire pour toute la campagne sur proposition de l'irrigant	24		Interdiction d'irriguer 36 h par semaine, répartition hebdomadaire pour toute la campagne sur proposition de l'irrigant	36		Interdiction d'irriguer 48 h par semaine, répartition hebdomadaire pour toute la campagne sur proposition de l'irrigant	48	

ANNEXE 3 – Formulaire de demande de dérogation pour l'irrigation agricole dans le cadre de la mise en œuvre d'un outil d'aide à la décision (OAD)

NB : La demande est à formuler lorsque la situation hydrologique le nécessite, et non par anticipation.

Données administratives

Nom de l'exploitation et raison sociale	
Numéro PACAGE	
Adresse du siège d'exploitation	
Représentant légal	
Téléphone de la personne responsable de l'opération	
Adresse électronique de la personne responsable de l'opération	

Localisation du prélèvement concerné par la demande de dérogation

	Forage 1	Forage 2	Forage 3	Forage 4
Numéro de préfecture				
Commune				

Conditions de réalisation

Numéro d'ilôt PAC					
Surface (ha)					
Culture concernée					
Numéro d'ilôt PAC					
Surface (ha)					
Culture concernée					
Numéro d'ilôt PAC					
Surface (ha)					
Culture concernée					
					SAU irriguée (ha)
					SAU de l'exploitation (ha)

NB : Tableau à reproduire sur papier libre si le nombre de cases est insuffisant.

Situation sécheresse

Zone d'alerte concernée	<input type="checkbox"/> Alerte	<input type="checkbox"/> Alerte renforcée	<input type="checkbox"/> Alerte	<input type="checkbox"/> Alerte renforcée
Date d'abonnement à l'OAD				

NB : joindre en justification le bon de commande

A..... le..... Signature

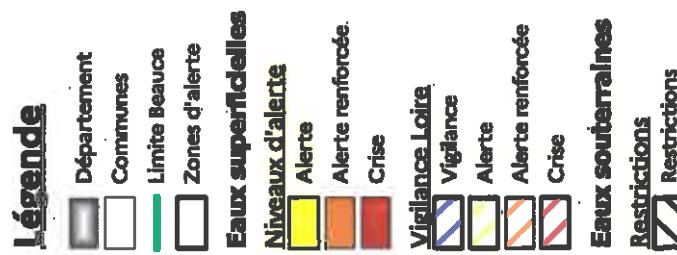
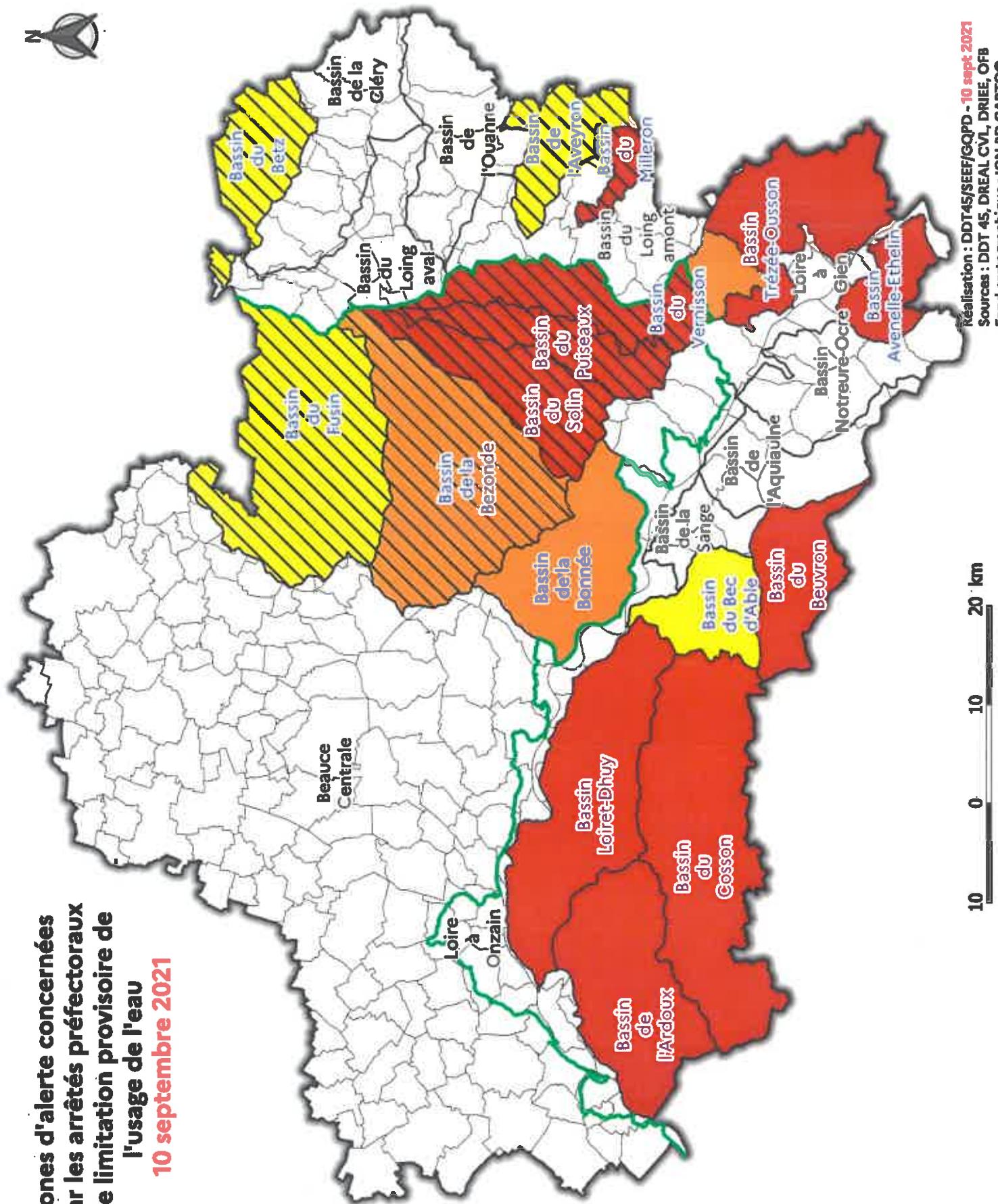
Conditions d'envoi : A retourner par mail à la DDT45 – adresse de messagerie : ddt-seef@loiret.gouv.fr



**PREFÈTÉ
DU LOIRET**

*Liberé
égalité
Fraternité*

**Zones d'alerte concernées
par les arrêtés préfectoraux
de limitation provisoire de
l'usage de l'eau
10 septembre 2021**



Réalisation : DDT45/SSEEF/GQPD - 10 sept 2021
Sources : DDT 45, DREAL CV, DRIEE, OFB
Fond cartographique : IGN BD CARTO

10 0 10 20 km



**PRÉFÈTÉ
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communes concernées par les arrêtés préfectoraux de limitation provisoire de l'usage de l'eau

10 septembre 2021

